

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

COMMISSION ARMÉES-JEUNESSE SESSION 2004-2005

VALORISER LA JAPD

RAPPORT
DU GROUPE DE TRAVAIL

ées-jeunesse



Sommaire

Préambule	p.3
En amont de la JAPD	p.5
Dans le cadre et autour de la JAPD	p.13
Après la JAPD	p.29
Conclusion	p.44

Préambule

La loi du 28 octobre 1997 portant réforme du Service National stipule dans son article L 111 - 2 : « L'Appel de Préparation à la Défense a pour objet de conforter l'esprit de défense et de concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale, ainsi qu'au maintien du lien entre l'armée et la Jeunesse. »

Historique de la Réforme

Le 22 février 1996 : le Président de la République annonce la Réforme par trois raisons : l'éclatement de l'URSS a modifié les menaces, l'armée de conscription n'est plus adaptée aux nouvelles menaces et aux interventions extérieures. De plus, le Service National est trop inégalitaire.

La loi qui en découle précise dans ses articles L 114 et suivants les conditions dans lesquelles le Service National est remplacé par les **Journées d'Appel de Préparation à la Défense** qui doivent être réalisées en complément d'un enseignement de Défense dispensé par le système éducatif dans les établissements du second degré.

Aussi pour permettre une plus grande sensibilisation des jeunes aux enjeux auxquels répond cet appel de préparation à la défense, la Commission armées-jeunesse a été invitée par Madame le Ministre de la Défense à « identifier les grandes attentes de la jeunesse française afin de permettre aux armées, dans la limite de leurs moyens de mettre en place des actions complémentaires pour valoriser l'environnement des Journées d'Appel de Préparation à la Défense »

Dans ce but, le groupe de travail s'est attaché à définir les limites de l'impact qu'occasionnent les actions engagées actuellement et à

proposer des solutions innovantes ou des évolutions des dispositifs déjà mis en place.

Ces propositions sont issues d'une réflexion conduite à partir de l'enquête menée par la Commission armées-jeunesse en 2002-2003 concernant les actions à engager après la JAPD et de l'observation du terrain réalisée par ses membres.

Il s'est agit dès lors pour le groupe de travail d'identifier les dispositifs en amont, comme en aval de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense ainsi que son environnement.

En amont de la JAPD

Contexte général de mise en œuvre de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense

La loi du 28 octobre 1997 inscrit la JAPD dans le cadre d'un parcours citoyen. Celui-ci se déroule en trois étapes dont deux sont situées en amont de la JAPD.

La JAPD en constituant la troisième et ultime étape.

Première étape, l'éducation à la Défense.

Celle-ci est dévolue aux enseignants du second degré des premiers et seconds cycles (Art. L114-1 et suivants.) et notamment dans les classes de 3^{ème} et de 1^{ère} à raison de 1 heure de cours pour chaque niveau.

Il s'agit d'une innovation dont la nature de la matière à enseigner modifie les méthodes et les habitudes des enseignants.

Monsieur Lauby, Inspecteur d'académie et Inspecteur pédagogique régional, précise dans son intervention lors du Colloque de 2003 sur l'Éducation à la défense qu'un enseignement de défense « s'est mis progressivement en place depuis les années quatre-vingt » et que « dès lors s'est exprimée une volonté politique ferme, concrétisée par les différents protocoles Défense Éducation »

Cette volonté est marquée entre autre par la présence d'une épreuve spécifique aux questions de défense dans le cadre du DNB de fin de troisième.

Il précise cependant qu'il persiste « un état de malaise dans l'enseignement de défense, [et que] celui-ci est surtout dû à des

difficultés pédagogiques, méthodologiques, ou de maîtrise des contenus.»

Il n'en demeure pas moins que même si la loi de 1997 fait mention de l'obligation pour l'Éducation nationale de s'impliquer dans le déroulement du parcours citoyen, l'absence d'une quelconque référence à l'enseignement de Défense dans le rapport Thélot tendrait à démontrer que le chemin à parcourir reste encore long pour que la « matière » s'intègre dans les programmes comme une priorité éducative.

Comme pour confirmer ce constat et alors même que le parcours citoyen devrait favoriser l'« esprit de défense », les manuels scolaires favorisent une approche par les institutions, reléguant au troisième rang le devoir de mémoire.

C'est pourquoi, afin de permettre à la JAPD de trouver tout son sens, la CAJ préconise que des actions concrètes soient présentées auprès de l'éducation nationale ainsi qu'auprès d'autres Ministères dont l'action auprès de la jeunesse représente une priorité majeure.

1) Action à développer en liaison avec le ministère de l'Éducation Nationale

Participation des armées à la formation des enseignants.

Au delà de la journée prévue pour la formation des maîtres en deuxième année (écoles, collèges et lycées), il serait intéressant de renforcer la formation dispensée.

Les enseignants en formation pourraient effectuer des visites de sites militaires afin de se familiariser avec les spécificités de son environnement.

Sensibilisation du corps enseignant à la JAPD

Les Journées d'Appel de Préparation à la Défense se déroule sur 220 sites sur l'ensemble du territoire national. Depuis la mise en place du dispositif, 5 millions de jeunes ont découvert la Défense et ses enjeux dans le cadre de cette journée... Mais pas encore leurs enseignants... bien qu'une approche soit proposée par les Trinômes Académiques.

Un accompagnement ou une participation active de chaque enseignant intéressé par les questions de défense devrait pouvoir être envisagé sur le site sur lequel leurs propres élèves se rendent.

En complément de la participation à ces journées, des visites de sites militaires devraient être envisagées pour les enseignants en poste comme pour ceux en formation et ce, de manière quasi systématique.

Élaboration et diffusion d'un Kit pédagogique auprès des enseignants

En raison de la profusion de « priorités éducatives » attribuées à l'éducation nationale, il s'avère nécessaire de développer des outils pédagogiques à mettre à la disposition des enseignants afin de leur faciliter la transmission des savoirs en matière de défense.

C'est ainsi qu'un Kit Pédagogique pourrait leur être remis systématiquement avec une mise à disposition de documents adaptés sur supports modernes (DVD, Quiz...).

Son contenu contiendrait des éléments du programme scolaire (3ème ou 1ère) que sur une introduction à la JAPD.

Usage des Technologies de l'Information et de la Communication

La généralisation de l'usage d'Internet dans le milieu scolaire permet d'envisager une plus grande diffusion de l'information concernant la défense à destination du corps enseignant. Cependant, la profusion de cette même information en limite l'accès par la difficulté à sélectionner une information pertinente et adaptée au milieu scolaire.

C'est pourquoi il a été préconisé qu'un lien soit établi entre le site du Ministère de l'Éducation nationale et celui du Ministère de la défense avec une sélection préalable des informations prioritaires à destination des enseignants.

D'ores et déjà, des sites sont en cours d'élaboration ou opérationnels (Sur <u>education.gouv</u>, <u>eduscol...</u>). Ils sont destinés, entre autre, à mettre en synergie les différentes initiatives pédagogiques académiques, et à créer des liens avec d'autres organismes tel le Ministère de la Défense, l'IHEDN...

Accompagnement pédagogique spécifique au sein des établissements

Afin de soutenir les enseignants dans leur démarche éducative sur les questions de défense, un accompagnement sur des actions pédagogiques ciblées pourrait être envisagé grâce à l'implication de réservistes.

Un exemple de d'action ciblée pourrait consister dans la réalisation de **revues de presse** périodiques tutorées par un réserviste (En tenant compte d'un statut qui serait à adapter) et portant sur les questions de défense. Afin de renforcer l'information à ce sujet, la Lettre RDE pourrait être utilisée positivement.

Tel que cela se pratique en Suède et en Allemagne, des officiers conseils, dits « gradés aux jeunes », spécialisés dans les relations avec

les établissements d'enseignement et exerçant au sein de ceux-ci, pourraient être les relais de l'information concernant la Défense auprès des jeunes et des enseignants.

Deuxième étape : Le Recensement

La loi d'octobre 1997 instaure un recensement obligatoire pour tout jeune français garçon ou fille. Il est le préalable à la convocation pour la participation à la JAPD.

Celui-ci est effectué auprès de la mairie du lieu du domicile du jeune et doit être s'effectué spontanément par le jeune avant ses 25 ans.

Le Recensement s'effectue quasi exclusivement par la réalisation d'un acte administratif d'inscription sur un registre à l'état civil en contrepartie de la remise d'une brochure présentant le parcours citoyen par des informations d'ordre général, ainsi que les contraintes qui y sont liées, notamment au regard de la participation à la JAPD.

Donner un sens au recensement :

Le recensement contraint tous les jeunes français de prendre un premier contact avec son administration.

La nature même de ce recensement qui s'inscrit dans un **parcours** citoyen devrait permettre à chaque jeune de s'inscrire dans une véritable sensibilisation aux questions de défense et à ce titre devenir un véritable outil de sensibilisation à la future JAPD à laquelle il devra participer.

En raison même de l'importance des effectifs recensés, il semble difficile (sans pourtant être impossible) de confier sans compromettre le fonctionnement normal de l'administration à des agents du service public un rôle complémentaire à celui qu'il occupe déjà.

En s'appuyant, quand ils existent, sur leurs services jeunesse ou éducation (plutôt que sur leurs seuls services type « élection » ou « état civil »), sur leurs Comités Consultatifs de Jeunes, conseil municipaux ou locaux d'enfants ou de jeunes (ou apparenté), ainsi que sur les réservistes locaux à la citoyenneté, les élus locaux devraient pouvoir devenir le relais de la sensibilisation des jeunes à l'esprit de défense. Un rôle accru des Correspondants de Défense ou des Maires devrait être envisagé dans ce sens.

Des actions concrètes regroupant une classe de recensés peut être envisageable notamment à l'occasion des fêtes militaires, patriotiques, voire de la Fête Nationale.

Ces actions permettraient d'ancrer les jeunes dans une dynamique de Défense et ainsi de symboliser leur entrée dans un processus actif de Défense Nationale.

Les autres vecteurs de diffusion de l'esprit de Défense (en amont de la JAPD)

Le groupe de travail a souhaité savoir si d'autres vecteurs de diffusion de l'esprit de Défense et ainsi de la valorisation de la JAPD étaient pertinents.

Il est ainsi apparu que certains secteurs de l'enseignement et de la formation échappaient dans les faits à la mise en place du parcours citoyen.

Les établissements d'enseignement agricole

Il existe sur le territoire près de 240 établissements agricoles répartis dans les zones périurbaines et rurales. Ils constituent un maillage pertinent au regard de l'occupation du territoire national et regroupent près de 100 000 jeunes attachés à la ruralité.

Une enquête auprès de responsables d'établissements d'enseignement agricole (Établissements Publics Nationaux et Locaux – EPN / EPL) semble confirmer qu'ils sont « oubliés » dans le dispositif du parcours citoyen.

Une action ciblée analogue à celle menée en partenariat avec l'Éducation Nationale doit être envisagée.

Les centres de formation d'apprentis

Un constat analogue à celui des Établissements d'Enseignement agricole a été réalisé auprès des centres de formation d'apprentis qui regroupent chaque année 300 000 jeunes.

Dans le Cadre et autour de la JAPD

Troisième étape : La JAPD

Une responsabilité importante du Ministère de la Défense

1) Point de situation :

Depuis sa mise en œuvre le 3 octobre 1998 la JAPD n'a cessé d'évoluer, et sa dimension actuelle en fait plus que jamais un vecteur important pour le ministère.

D'une part en matière de budget, puisque la JAPD représente un coût pour le Ministère de la défense de 144 millions d'euros, d'autre part en matière d'effectifs humains puisque la Direction du Service National emploi 3 000 personnes civils et militaires. En outre les armées, directions et services mettent à disposition les intervenants qui présentent les modules pendant la JAPD, soit pour 2004, 40 000 interventions (active ou réserve).

En retour de ces charges et implications pour le ministère, les retombées sont positives :

- La JAPD est souvent l'unique occasion pour ce public jeune d'entrer en contact avec les armées.
- En 2004, plus de 25% des jeunes à la JAPD ont directement manifesté leur intérêt pour la Défense en souhaitant en savoir plus sur les opportunités qu'offre le ministère de la Défense :
 - o 140 578 demandes d'information sur les réserves
 - 169 932 demandes d'information sur les préparations militaires

- 152 936 demandes d'information sur les contrats d'engagements
- o 129 667 demandes d'informations sur les volontariats
 - Le baromètre annuel sur l'image de la Défense, initié par la DICoD, montre que la JAPD joue un rôle important dans l'opinion qu'ont les français de la Défense.

Si à l'origine la JAPD avait pour objet principal de maintenir le lien entre la nation et ses armées, depuis lors d'autres objectifs lui ont été ajoutés à cette journée, tels que la constitution d'un vivier de recrues potentielles ou l'initiation au secourisme, et la détection des jeunes en difficultés de lecture.

2) Collaborer avec les ministères acteurs du parcours citoyen.

Concernant l'étape 1 du parcours de citoyenneté (enseignement de défense) en premier lieu, le ministère de l'Éducation : même s'il est prévu dans les programmes scolaires, il revient à l'enseignant de conduire son programme tout au long de l'année et il a toute liberté pour le faire, quelques soient les accords signés au plus haut niveau. Aux niveaux locaux, sur le terrain, la coopération est meilleure qu'à une certaine époque, mais elle est encore diversifiée. Elle nécessite une forte impulsion locale, c'est-à-dire une volonté des représentants de la Défense d'aller au devant de l'éducation nationale et non pas d'attendre qu'ils viennent d'eux-mêmes.

Ainsi les organismes locaux du service national multiplient les contacts et visitent à tous les niveaux :

☐ Recteurs et inspecteurs d'academie
☐ Conseillers pédagogiques et IENIO (inspecteur d'éducation nationale d'information et d'orientation)
☐ Inspecteurs pédagogiques régionaux histoire-géographie
☐ Proviseurs des lycées (4 336) et principaux de collèges (6 987)
Parallèlement à l'enseignement de défense, la JAPD impacte également le ministère de l'éducation, par rapport à sa mission de détection des jeunes en difficultés de lecture.
Un 3ème protocole national a été signé 1995 entre les deux ministères.
Néanmoins, d'autres ministères sont concernés par ce protocole d'aide aux jeunes issus de la JAPD :
Le ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale : qui est l'organisme de tutelle des missions locales d'insertions.
☐ <u>Le ministère de l'agriculture</u> : (direction générale de l'enseignement et de la recherche) prend en charge les jeunes relevant de l'enseignement agricole.
Le secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC) qui représente 90% de l'enseignement privé en France, prend en charge les jeunes relevant de l'enseignement catholique, fortement implanté dans certaines régions
En 2004, 39 000 jeunes ont été orientés vers ces différents organismes d'aide.

La collaboration interministérielle ne se limite pas uniquement aux 2 problématiques de l'enseignement de défense et de l'aide aux jeunes

détectés en difficulté lors de la JAPD, mais intervient également sur l'étape 2 du parcours de citoyenneté (le recensement).

<u>Le ministère de l'intérieur</u> n'est plus directement concerné car les organismes du service national traitent aujourd'hui directement avec les 36 000 mairies, sans passer par les préfectures.

Par contre, les fichiers jeunes assistant à la JAPD permettent à l'INSEE <u>d'inscrire d'office</u> les jeunes électeurs sur <u>les listes électorales</u>.

De même, les préfectures <u>devraient</u> (ce n'est pas encore réalisé dans tous les départements) vérifier et bloquer les dossiers d'inscription au permis de conduire (auto et moto) des jeunes de 18 ans qui ne fournissent pas leur attestation de JAPD.

3) <u>Créer un environnement favorable à la JAPD, au sein du</u> <u>Ministère de la Défense</u>

La tâche est immense car elle s'applique à tous les niveaux hiérarchiques du ministère.

Le ministre est un des plus ardents défenseurs de la JAPD. Elle préside une fois par an le comité de pilotage interarmées sur la JAPD, et décide des orientations et améliorations à apporter à la JAPD. Ainsi l'introduction de nouveaux modules sur le civisme et le secourisme ont été initiés par le ministre. Une étude sur un éventuel allongement de la JAPD à 2 jours, dans un cadre interministériel, a été souhaitée.

Les États-Majors des Armées :

Les directeurs du personnel et du recrutement des 3 armées et de la gendarmerie, ainsi que des autres directions et services (santé, essences, DGA, personnel civil) sont convaincus de l'efficacité de la JAPD. Lors

de leur audition par la mission d'évaluation et de contrôle de l'assemblée nationale, tous ont souligné la pertinence de la JAPD.

L'Armée de Terre annonce que 1 700 contrats ont pour
unique origine la JAPD, et que celle-ci est une des 3 raisons qui
poussent les jeunes à venir dans l'Armée.
☐ Pour la Marine, ce sont environ 4 000 jeunes qui grâce à la
JAPD viennent s'informer dans un bureau d'information des
carrières de la marine.
□ L'Armée de l'Air estime que 15% des jeunes ont connu leur
armée par la JAPD, et chaque mois 200 cartes contact (distribuées
lors de la JAPD) sont reçues à la direction du recrutement.
☐ Pour la Gendarmerie, 5,4% des demandes de contrats sont
issus de la JAPD, et 1620 jeunes ont entendu parler de la
Gendarmerie, pour la première fois, lors de la JAPD.

Si la conviction est forte au plus niveau, la difficulté est de convaincre les échelons hiérarchiques sur le terrain.

Les centres locaux de recrutement des armées (CIRAT pour l'Armée de Terre, BAI pour l'Armée de l'Air, BICM pour la Marine et CIR pour la Gendarmerie).

Le vrai problème est un problème de stratégie. Ces organismes vont-ils faire porter leurs efforts sur les adresses très nombreuses que la DSN leur envoie après chaque JAPD (sou 48 heures par internet : en 2004, 384 000 fiches de jeunes intéressés par une suite ont été envoyées), ou sur la « chasse » aux candidats, telle qu'ils la pratiquaient auparavant, au prix de beaucoup d'énergie ?

Il semble que trop souvent, ces organismes préfèrent sortir et aller prospecter les jeunes au dehors, plutôt que d'exploiter les listings de « prospects » envoyés par la DSN!

L'objectif à atteindre est de convaincre les organismes de recrutement que le service national est un partenaire au quotidien, pour la facilitation du recrutement. Le message à faire passer est : « la JAPD concourt fortement à l'accroissement des contacts utiles »

Les Chefs de Corps (de régiments), les Commandants de Bases Aériennes et Navales où se déroulent des JAPD.

En 2004, plus de 250 sites en métropole et 150 outre-mer sont activés pour accueillir des JAPD. La grande majorité sont des unités militaires. Depuis 2002, deux décisions ont voulus rendre la JAPD plus intéressante pour les jeunes :

- Organiser la JAPD en semaine, plutôt que le samedi. Le samedi, les quartiers militaires sont vides et les jeunes n'ont pas de contacts avec les soldats.
- Organiser des visites du sites, pour que les jeunes découvrent des matériels, et puissent dialoguer avec les militaires. Un créneau d'une heure a été dégagé dans l'emploi du temps. Passer à côté d'un avion, monter à bord d'un bateau, traverser un ateliers de véhicule, voir des chiens, cela ravit les jeunes et coûte rien aux Armées.

En 2004, 73% des sites militaires JAPD organisaient des visites, ce qui a concerné 43% des jeunes à la JAPD.

Là encore, un gros travail de conviction doit être poursuivi pour augmenter encore le nombre de visites de sites militaires. De même, il

faut persuader les chefs d'unité de faire déplacer de petites équipes pour faire des présentations, même légères, aux jeunes qui font la JAPD dans des sites sans matériel, ou dans des sites civils.

L'objectif à poursuivre est de sensibiliser les chefs d'unité (régiments, bases, groupements) aux enjeux citoyens et de recrutement de la JAPD, et sur l'importance et l'impact de leur rôle dans celle-ci, en matière d'accueil, de visite, d'infrastructure et d'alimentation, mais aussi dans le choix de la désignation des intervenants.

Le message à faire passer est : c'est l'image de la Défense en général, et de votre armée d'appartenance en particulier (et de votre propre unité) que vous « vendez » lors de la JAPD.

Les intervenants à la JAPD :

Il faut distinguer les cadres d'actives et ceux de réserve. Pour les réservistes, l'implication est totale car ils sont forcément volontaires et leur origine de la société civile leur confère une facilité plus grande en matière de pédagogie. En outre, environ 600 cadres de réserve travaillent à l'éducation nationale, et ils sont de parfaits relais.

Les cadres d'actives sont de plus en plus professionnels en matière d'intervention JAPD. D'une part, un vaste programme de formation a été mis en place et plus de 10 000 intervenants ont ainsi été formés à la pédagogie (formation de 2 jours obligatoires), d'autre part une nouvelle règle a été édictée par le Ministre, stipulant que les intervenants doivent dorénavant intervenir au moins 3 à 4 fois par an. Ainsi, afin de « rentabiliser » les 2 jours de formation, bon nombre de chefs d'unité désignent leurs cadres pour plusieurs JAPD afin de capitaliser sur ces semi-professionnels de l'intervention JAPD.

Par contre, encore trop souvent des intervenants sont désignés en dernière minute, et sans être volontaires. L'expérience a montré que les 2 piliers qui font qu'une JAPD sera bien perçue par un jeune sont la qualité de l'intervenant et l'intérêt d'une visite.

Des projets sont en cours d'étude pour améliorer encore la qualité des intervenants, comme par exemple l'idée de :

- ☐ Créer un « corps » de spécialistes, jeunes issus de la JAPD, qui ferait une préparation militaire spécifique les préparant à devenir intervenants JAPD. Ils s'engageraient contractuellement (style ESR) à faire un certain nombre de JAPD par an.
- □ Faire intervenir des jeunes officiers stagiaires en cours de formation en école d'officier ou division d'application. Non seulement les sessions JAPD offriraient une excellente opportunité pour la formation des jeunes officiers, mais en plus elle s'inscrirait dans le projet d'armée de terre professionnelle 2008, de mise en œuvre d'une politique de rayonnement pour mieux faire connaître et comprendre la réalité de l'Armée de Terre., une démarche gagnant-gagnant entre les écoles de formation militaire et le service national.

L'avantage de ces 2 solutions est aussi qu'il permettrait de faire intervenir devant les jeunes à la JAPD des militaires dont l'âge serait proche du leur et d'éviter ainsi le fossé de génération qui ne facilite pas le dialogue entre intervenants et jeune.

Un autre écueil apparaît souvent au sein des armées : le fait de faire passer des tests de français lors de la JAPD est souvent perçu comme étant une charge supplémentaire demandée aux militaires qui considèrent que ce n'est pas leur rôle. En fait, il convient là aussi de convaincre et d'expliquer que, de tout temps, cette mission était dans la

tradition des armées qui, du temps de la conscription, mettaient en place des officiers-conseils qui donnaient des cours pour faire passer le certificat d'études aux jeunes, lors de leur service militaire.

L'objectif global envers les intervenants est de sensibiliser sur l'importance de leur prestation dans l'impact de la JAPD sur les jeunes, dont le succès repose principalement sur la préparation et sur leur investissement personnel, leur motivation et la maîtrise qu'ils ont du sujet.

Le message à transmettre est :

« Si l'impression qu'ils transmettent aux jeunes est bonne, le jeune et l'intervenant auront gagné leur journée. »

4) Autour de la JAPD

a. Les Médias

La JAPD a été promue via la presse écrite nationale, régionale et les magazines. Trois thèmes clés ont suscité un fort intérêt de la part des journalistes :

	le lancement de la JAPD,
	l'intégration des jeunes filles,
	l'introduction du module de secourisme.
Cette aı	nnée, la DSN met trois sujets en exergue :
	la détection des jeunes en difficulté,
	la convocation du 5 000 000ème jeune à une JAPD,

☐ le lancement d'une BD explicative du parcours citoyen.

En parallèle, la relation avec les medias s'axe autour du recensement, d'une part, car le sujet est méconnu des jeunes et pourtant moteur pour la JAPD, et d'autre part autour de la mise en place de JAPD exceptionnelles: au Conseil Général de Dijon, au Parlement de Strasbourg, sur le porte-hélicoptère « Jeanne d'Arc ».

Mais, malgré 191 retombées de presse pour l'année 2004, l'intérêt des journalistes pour traiter de la JAPD s'essouffle. Cela n'est pas forcément négatif. En effet, entendre parler le moins possible de la JAPD serait le signe d'une absence de problème, la JAPD étant ainsi reléguée au rang d'un événement familier entré dans les mœurs.

Tel est le jugement que porte l'ensemble de la presse écrite nationale et les télévisions et il est souhaitable de se résigner à ne pas modifier cette position. En effet, un point positif fort, l'opinion des jeunes français âgés de 17 à 25 ans sur les armées est favorable à 76%. Par ailleurs, les campagnes de recrutement des Armées ont un impact très fort et marquent les jeunes.

Ce manque d'enthousiasme des médias classiques nous amène à reconsidérer la relation avec les médias et les jeunes. De tous les lectorats, celui des jeunes est le plus stratégique pour l'avenir de la presse et plus généralement de notre société. S'ils affichent une méfiance vis-à-vis des médias, ils restent de gros consommateurs de radio, télévision et d'Internet dont ils ne décryptent pas forcément les artifices et la fiabilité des sources. Le projet « Graines de Citoyens » a donc été conçu afin de favoriser la lecture de la presse écrite par les 15-25 ans et ainsi former le citoyen de demain. http://www.grainesdecitoyens.net/, site sur les attentes de la jeunesse envers la presse.

Les assises de la presse écrite et de la jeunesse, organisées par l'association Graines de Citoyens, qui ont eu lieu à Lille le 5 mars 2005 ont réuni plus de 1 000 jeunes autour d'un atelier débat Médias et citoyenneté : « Un autre journal, le nôtre ».

Cette thématique peut nous aider à comprendre le succès grandissant auprès des jeunes du mensuel gratuit <u>Le lycéen</u>, à orientation libertaire, très lu par les lycéens et dont ils parlent en classe avec leurs professeurs.

Force est de constater que les jeunes se placent de plus en plus comme acteurs de leurs centres d'intérêt et de réflexion. Les journalistes sont également de plus en plus à l'écoute du témoignage des jeunes sur la JAPD.

Une des nouvelles orientations médiatique à envisager est l'excellence du hors média: le bouche à oreille. Les jeunes sont les mieux placés pour véhiculer le message de l'expérience JAPD au sein d'un environnement très favorable, le leur. Il faut donc leur laisser un espace d'expression grandissant sur le sujet de la JAPD au sein de leurs établissements, de leurs activités et bien entendus auprès des médias qui leurs sont proches comme la radio, dont la moyenne d'écoute par jour est de 1h30 à 2h15, et Internet avec plus particulièrement le phénomène émergent des blogs.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que les jeunes n'iront pas spontanément vers les Armées, c'est au contraire à elles d'aller vers les jeunes. C'est pourquoi, il ne faut pas écarter une presse accessible telle la presse locale ou la presse spécialisée.

Deux cibles sont à prendre en considération : les jeunes et les familles.

A l'époque du Service national, les messages à leur intention passaient beaucoup mieux par ces médias car ils touchaient les mères de famille. La presse féminine demeure un média de prédilection de part son taux élevé de « reprise en main » et sa durée de vie (toutes les salles d'attentes en témoignent).

Par conséquent, même si il est souhaitable de banaliser le statut de la JAPD au même titre que l'était le Service National, il est important de rester médiatiquement connecté aux jeunes. Cela passe par une nouvelle orientation médiatique et une nouvelle place donnée aux lieux d'expression de ces jeunes issus d'une JAPD, cible prescriptrice pour les prochaines générations.

Dans cet esprit, le hors média via le bouche à oreilles des jeunes s'impose et laisse à penser qu'il serait un moyen de communiquer efficace à solliciter.

b. La famille : Cible à privilégier par les médias

En effet, la famille est le socle de la transmission des ses propres valeurs, mais également des valeurs civiques. Il est donc nécessaire de les informer, d'une part, et par ailleurs de les soutenir dans la transmission de ces informations.

Les parents, via la presse magazine, la PQR, les bulletins municipaux et autres titres officiels des collectivités locales sont à ce sujet des vecteurs importants facilitant la sensibilisation de l'ensemble de la famille.

Cette nouvelle sensibilisation est importante car il faut lutter contre un héritage lourd de préjugés et de clichés concernant le service national qui sont trop facilement transposés à la JAPD.

Une autre possibilité de responsabiliser la famille passe par le **milieu** scolaire via les délégués de parents très investis dans la vie de

l'établissement et sur les programmes scolaires et via les associations parentales qui aident à l'amélioration de la vie scolaire.

Cette responsabilisation permet un meilleur retour et donc de faire des familles un partenaire indispensable à toute action en faveur du développement de l'éducation à la défense.

Enfin, la famille a un rôle essentiel à jouer quant à étape clé du parcours citoyen : le recensement. En effet, ce sont essentiellement les parents qui lisent les informations municipales et sont à même de relayer l'information à leur enfants, voire de les accompagner dans cette démarche civique.

L'expérience des aînés est également un facteur important dans la responsabilisation des jeunes face à leurs obligations civiques : ils ont un rôle de mémoire et ils ont, dans la majorité, au minimum effectué leur service militaire.

c. Les Relais Défense

Ce type d'action est déjà engagé dans l'Éducation Nationale avec la création notamment sur Paris ou encore sur Montargis de « Relais Défense ». Ces personnels de l'Éducation Nationale ont pour mission d'établir un lien durable entre le monde de l'éducation et celui des armées et de diffuser l'esprit de défense dans leur environnement professionnel.

Il serait intéressant qu'ils puissent connaître un interlocuteur précis (Gradé aux Jeune) pour accroître l'efficacité de leurs actions.

Après la JAPD

La CAJ lors de ses travaux de 2003 a présenté un rapport complet sur les actions à engager sur « l'après JAPD ». Néanmoins le groupe de travail a souhaité renforcer certains axes pour lesquels il pense qu'il serait nécessaire d'avoir une action plus approfondie.

1) Généraliser la 2ème journée JAPD

Il existe des initiatives pour créer et maintenir des 2^{ème} journées JAPD, mais elles ne s'inscrivent pas dans un schéma global, alors même que le potentiel de ces journées est très important.

Réfléchir au renforcement du parcours citoyen, c'est proposer une continuité dans la transmission des valeurs de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). Transmettre les références collectives, institutionnelles et nationales, c'est accompagner le jeune dans tout son cheminement, répondre à ses préoccupations, et susciter son intérêt. Ce moment de rencontre entre la jeunesse et les armées peut trouver un prolongement dans l'organisation de nouveaux rendezvous. L'avantage de la réitération de la JAPD est en général d'être organisée sur la base du volontariat. Les jeunes qui acceptent de revenir sont motivés, et les faibles effectifs permettent de mieux individualiser les échanges, de mieux répondre aux attentes, de détecter des besoins. Il peut s'agir de visites sur les sites militaires, de rencontres-discussions entre jeunes et militaires, etc.

Il existe de nombreux exemples de ce type d'expériences. Il en ressort que la relance des jeunes après la JAPD suscite peu d'engouement. Toutefois il ne s'agit pas, lors de ces secondes journées, de répondre à un objectif quantitatif. Or, lorsque les moyens humains permettent un encadrement suffisant des jeunes, nous pouvons relever la satisfaction

réciproque des militaires et des participants quant à ce nouveau rendezvous.

Plusieurs limites se posent à ce type d'initiative. Nous constatons un échec relatif dans le recrutement de jeunes, même lorsque des invitations sont adressées à ceux qui ont mentionné leur motivation dans les questionnaires d'évaluation de la JAPD: l'échec statistique ne doit néanmoins pas occulter l'objectif d'une seconde journée, c'est-à-dire renforcer l'interactivité et concevoir une journée plus concrète à destination d'un public restreint.

La question des moyens est centrale: une initiative ponctuelle ne dispose pas des mêmes moyens que l'organisation rigoureuse d'une première JAPD, rendue nécessaire par le caractère obligatoire et universel de ce « rendez-vous citoyen ». La mise en œuvre d'une véritable seconde journée doit associer les Bureaux du service national et les Centres du service national, comme prévoir un minimum de coordination entre l'ensemble des acteurs tels que les Ministères de la Défense et de l'Éducation nationale, les correspondants jeunes, etc. Donner un caractère systématique et national à ce type d'initiative, basée sur le volontariat, constitue, pour le groupe de travail, une démarche très bénéfique pour les jeunes. Mais il est nécessaire pour envisager son développement de s'appuyer sur la compétence et l'expérience des services en charge de la JAPD, pour améliorer tant l'organisation de ces journées, que la gestion des jeunes.

Enfin la définition d'un programme spécifique à cette seconde journée semble indispensable. Il est certes important de conserver la souplesse d'un second rendez-vous citoyen défini en interaction entre les jeunes et les militaires, mais donner une ampleur nationale à ces initiatives devra donner lieu à l'octroi d'un support à la fois technique et pédagogique.

2) Enseigner l'éducation de Défense en second et troisième cycles universitaires (Éducation nationale)

La JAPD doit trouver son prolongement dans l'enseignement universitaire, et ainsi véhiculer un esprit de défense auprès de millions de jeunes. En effet, cette journée ne peut, seule, transmettre la formation de défense nécessaire aux citoyens. Par conséquent, il faut multiplier les contacts avec la jeunesse après cette JAPD pour répondre aux besoins d'éducation à la défense et aux aspirations.

Les militaires interviennent dans les écoles et les universités pour informer les jeunes de la politique de défense en participant ponctuellement aux enseignements. Les thématiques abordées concernent le cadre juridique et les enjeux de la Défense, l'organisation des armées, etc. Certaines disciplines telles que les relations internationales, le droit, l'éducation civique ou bien encore l'histoire se prêtent particulièrement à des interventions extérieures, illustrant les enseignements universitaires. Il est possible d'organiser plus de passerelles entre l'université et le monde militaire mais il convient de proposer des modalités concrètes. Il faut en premier lieu susciter l'intérêt des enseignants chercheurs, et dans un second temps associer plus fréquemment les militaires aux enseignements, en développant des interventions lors de conférences ou de séminaires, ou par des participations plus directes à l'enseignement.

Il existe par ailleurs des formations plus spécialisées.

Certaines formations supérieures démontrent l'imbrication de la Défense avec l'enseignement supérieur. Il peut être cité pour exemple le master de l'université de Nice relatif à la sécurité internationale, à la défense, et à l'intelligence économique : son objet est la formation de spécialistes de haut niveau sur les questions touchant à la sécurité internationale, à la défense et à l'intelligence économique afin de leurs

permettre d'accéder à des fonctions de conception dans les administrations nationales et internationales ainsi que dans les entreprises. Intervient dans la formation par exemple David SPENCE, Chargé des questions de sécurité et de défense à la Commission Européenne, Coordonnateur "Contre terrorisme".

Autre exemple de formation, les parcours de formation supérieure de l'université de Lille 2 propose une étude des services publics de la défense et de la sécurité françaises en abordant en premier lieu les mécanismes constitutionnels. Il s'intéresse ensuite aux grands principes qui gouvernent le fonctionnement des services de défense et de sécurité, puis à l'organisation administrative de la défense et de la sécurité. Il est important que le monde de la Défense continue à développer auprès de jeunes en formations supérieures ses interventions, pour aider à une meilleure compréhension des éléments de l'identité française, qu'elle soit politique, juridique sociale des problématiques de défense et de sécurité.

Les synergies sont donc possibles, mais il faut concrétiser l'interconnexion des structures, des personnes et des moyens alloués. Nous pouvons donc constater un vrai potentiel, avec de nombreuses formations supérieures, générales ou plus spécialisées, où le monde militaire peut intervenir ou être associé, constituant ainsi un prolongement nécessaire à l'éducation à la défense de la JAPD.

3) Compléter l'éducation à la défense après le JAPD

 a. Par d'autres ministères : le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Il faut penser les relations entre les différents ministères. Nous pouvons notamment constater combien le rapport du ministère de l'Education nationale avec le Ministère de la Défense a pu évoluer ces dernières années. Or d'autres institutions ont vocation à représenter un intermédiaire important entre la jeunesse et le Ministère de la Défense, et en premier lieu le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

En collaboration avec les ministères chargés de la politique de la ville, du travail, de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes, le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative peut influer sur les politiques d'information et d'accompagnement des missions locales. Or, dans le domaine de l'insertion, l'action sociale des armées peut permettre de véhiculer les valeurs et la culture de la Défense. L'intervention dans les quartiers difficiles peut ainsi marquer une étape nécessaire de l'implication des jeunes dans les parcours de citoyenneté : dans ce domaine, les missions locales constituent des lieux de d'échanges. Des attentes fortes. d'insertion professionnelle par exemple, y sont exprimées par les jeunes. Différentes actions pourraient être coordonnées, et des pistes sont à explorer: proposer dans ces lieux des cours de secourisme, par exemple, c'est expliquer les possibilités tant militaires que civiles qu'offrent les armées, transmettre des valeurs de solidarité et d'engagements, et accroître un dialogue que seule la JAPD ne peut pas suffisamment instaurer.

Au-delà, le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA) a développé des instances de dialogue où il apparaît important et possible de voir les militaires s'impliquer. Nous pouvons illustrer ceci par une brève présentation du Conseil National de la Jeunesse (CNJ), institué par la loi portant diverses dispositions d'ordre social économique et culturel (DDOSEC) du 17 juillet 2001 (article 12). Le CNJ regroupe 180 jeunes issus des mouvements associatifs, syndicaux, politiques, ou des conseils départementaux de la jeunesse (CDJ) placés auprès de chaque préfet. De nombreux sujets y sont

débattus, dans les domaines de la vie citoyenne, du monde associatif, des attentes sociales des jeunes, etc. Les propositions qui sont issues des débats font l'objet d'un rapport déposé sur les bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat, ainsi qu'adressé à tous les membres du gouvernement. Réuni régulièrement en assemblée plénière, nous pouvons constater le dynamisme affiché de ce conseil national, et une structuration fortement ancrée dans les réalités locales des jeunes. Il serait intéressant de mener des réflexions liées à la JAPD auprès du CNJ, en collaboration avec le monde militaire, pour aller à la rencontre des citoyens, préparer la JAPD ou la prolonger par une approche plus informelle. Dans l'immédiat et de manière très concrète, il conviendrait de demander au ministre chargé de la jeunesse de soumettre le présent rapport de manière officielle aux membres du CNJ, afin de recueillir son avis et impulser une dynamique.

Le MJSVA est bien évidemment aussi un vecteur fort de l'image des armées grâce aux échanges potentiels entre (jeunes) sportifs de haut niveau (notamment ceux qu'accueillent l'Institut National Supérieur d'Éducation Physique (INSEP) ou l'École Interarmées des sports (EIS)) et l'imbrication possible des infrastructures sportives militaires et civiles. Les parrainages des clubs sportifs civils pourraient constituer une voie intéressante pour multiplier les contacts entre les jeunes et les armées : il est donc possible de continuer à susciter l'intérêt et l'échange au travers de relations entretenues au quotidien, dans les activités civiles des jeunes. Par ailleurs, il faut noter que les arbitres sportifs bénévoles (jeunes ou moins jeunes) pourraient constituer des relais efficaces, étant donné leur engagement et leur état d'esprit général, leur insertion dans les clubs sportifs et leur crédibilité. Ceci est d'autant plus assuré que nombre d'arbitres sont militaires réservistes ou de carrière (gendarmes, pompiers, armée de terre...)

Il faut rester pragmatique car il est évident que l'animation des réseaux, par exemple d'associations ou de clubs sportifs, permet de tisser des liens forts entre plusieurs institutions, de développer des relations avant et après la JAPD, mais sur la base du volontariat, et de réalisations concrètes, de proximité, sans doute orientées, au moins dans un premier temps, vers les sujets de maintien de la paix, de menace terroriste et de soutien en cas de catastrophe naturelle ou industrielle.

Le MJSVA, pilote avec les inspections d'académie et les sous-préfets chargés de la politique de la ville du dispositifs dits des contrats éducatifs locaux (CEL), pourrait faire apparaître la thématique Défense-JAPD parmi les actions périscolaires municipales subventionnées par ce moyen.

Le MJSVA pourrait également inciter les divers conseils locaux de jeunes instaurés par les collectivités territoriales à s'emparer de la question de la Défense nationale, au cours par exemple d'un forum départemental jeune organisé par les conseils départementaux de la jeunesse (CDJ).

A travers le réseau information jeunesse, piloté par le centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ), la diffusion d'information et la valorisation de la JAPD pourraient être repensées, renouvelées, amplifiées. De manière optimale, la thématique Défense-JAPD pourrait être celle de la « journée nationale de l'information jeunesse » organisée chaque année au mois de novembre par le réseau des bureaux information jeunesse sur tout le territoire national (le thème change chaque année).

Enfin, le MJSVA pourrait demander à ses établissements publics de formation des animateurs et des éducateurs sportifs (les centres régionaux d'éducation populaire et de sports, essentiellement : CREPS) d'être un relais d'information auprès des publics en formation.

b. Grandes écoles

L'après JAPD est synonyme pour un certain nombre de jeunes de poursuite d'études supérieures. Et dans ce cadre, les grandes écoles offrent des opportunités de prises de contact avec les jeunes.

Les grandes écoles offrent une approche plus spécifique que l'enseignement supérieur en général. L'histoire même de nombreuses écoles lie la communauté de Défense à ces enseignements de haut niveau. Prenons l'exemple de l'École Nationale Supérieure des Techniques Avancées (ENSTA). Établissement public de formation d'ingénieurs et de recherche, il est sous tutelle du ministère de la Défense. En 1970, la Délégation Générale pour l'Armement a fusionné l'école avec trois autres de ses établissements, également écoles d'application de l'École polytechnique : l'École Nationale Supérieure des Poudres, l'École Nationale Supérieure de l'Armement, et l'École des Ingénieurs Hydrographes de la Marine. Cette école a pour mission de former des ingénieurs dans les domaines naval, mécanique, nucléaire, etc. Mais au-delà, c'est un vecteur de communication des valeurs de citovenneté et d'éducation à la Défense. La tutelle même du ministère de la Défense, les relations développées lors des séminaires et des travaux de recherche de l'établissement marque la relation privilégiée des armées avec l'enseignement technique des grandes écoles, qui d'ailleurs se concrétise avec des recrutements fréquents auprès de la DGA ou de la DCN.

Autre exemple, l'école nationale supérieure d'ingénieurs à vocation pluridisciplinaire, l'ENSIETA, forme des ingénieurs capables d'assurer, dans un environnement international, la conception et la réalisation de systèmes industriels. Située à Brest, elle se fixe comme objectif de répondre aux attentes de l'industrie de haute technologie et de la Délégation Générale pour l'Armement (DGA) qui assure la tutelle de

l'école. Par le statut de ses étudiants, les promotions atteignent 150 élèves dont 1/3 d'élèves militaires et 2/3 d'élèves civils, cet enseignement supérieur est un exemple de mixité militaire/civil, par l'enrichissement important pour ces jeunes des grandes écoles. En effet, la proximité avec le monde militaire permet d'entretenir des relations avec les jeunes civils, et d'entretenir bien au-delà de la JAPD un développement de l'esprit de Défense.

Bien d'autres exemples pourraient illustrer ces échanges entre l'enseignement supérieur et le ministère de la Défense : École Polytechnique, École de l'air de Salon de Provence, St Cyr, etc. Surtout ces relations s'intensifient dans d'autres domaines et des questions, telles que l'intelligence économique, peuvent être traitées dans les grandes écoles de commerce par exemple au travers des interventions de militaires. Ce constat est très favorable à la diffusion de l'esprit de défense, car il démontre l'imbrication des problématiques et l'enrichissement des mondes militaires et civil lorsqu'ils œuvrent en synergie.

Le public de ces jeunes semble souvent plus réceptif que le reste de la population étudiante, en raison de son esprit de corps et de l'ancrage des écoles à une histoire et des valeurs fortes.

Les relations entre le monde de la défense et les grandes écoles dépendent principalement de l'établissement, de l'histoire de l'école, de ses modes de transmission de valeurs, etc. Aussi, lorsque le lien avec les armées et la jeunesse n'est pas entretenu, il est possible de reculer sur ces acquis de l'histoire et de la culture d'établissement. Il y a donc bien un intérêt important à structurer et à développer ces relations dans le long terme.

c. Les mouvements associatifs : Valoriser la JAPD et la Défense, un devoir à partager avec la société civile.

Le monde associatif constitue un terrain propice aux échanges entre la jeunesse et les armées. En effet, nombre de jeunes choisissent de s'investir dans la vie citoyenne par le biais du milieu associatif, et il est alors intéressant de toucher ces acteurs pour mieux les impliquer, éventuellement en soutenant leurs activités : ce sont les associations de quartiers, les associations étudiantes, etc.

Ainsi les Brigades de Prévention de la Délinquance Juvénile (BPDJ) s'appuient sur les associations de quartier pour relayer une présence. Ils participent aux opérations « Ville Vie Vacances », allant à la rencontre de jeunes pour animer les quartiers, encadrer des groupes, organiser des activités sportives. Soit en renouant le contact, soit en confortant une présence et donc une proximité, les armées peuvent s'installer durablement dans des quartiers qualifiés de difficiles, briser une image qui éloigne l'uniforme des jeunes, et lier des relations fortes avec le tissu associatif : c'est ainsi que l'esprit de défense peut être transmis, en contribuant à cette entrée en relation, et en développant une imbrication des activités entre associations et armées par exemple. Mais il s'agit de pérenniser ces démarches qui, lorsque les relations et les activités ne sont pas entretenues, peuvent déboucher sur de réels échecs et la perte d'un contact pourtant difficile à nouer avec la population.

D'autres mouvements associatifs sont des vecteurs forts de communication. C'est le cas des mouvements étudiants dans lesquels la communauté de défense a intérêt de s'impliquer. Ils constituent une communication informelle auprès d'une population étudiante dont l'effectif est significatif. Afin de prolonger la JAPD, l'enseignement supérieur est donc un terrain que les armées doivent investir. A ce titre, le milieu étudiant peut permettre de multiplier les contacts. Or les occasions de rencontre et de débats sont nombreuses : les congrès des associations et des syndicats, les séminaires de réflexion et de travail des

élus étudiants, les colloques et conférences organisés sur les campus, etc. Des représentants de la CAJ sont ainsi déjà intervenus auprès des associations étudiantes, lors de congrès nationaux, en proposant de prendre en charge certaines formations et ainsi nouer un contact avec les étudiants. Diverses modalités sont ainsi possibles et là aussi il faut être pragmatique : multiplier les rencontres, saisir les opportunités, et œuvrer à la régularité des relations pour inscrire sur le long terme des échanges qui concernent une population peu captive, et parfois difficile d'accès.

Enfin des associations ont fait de leur objet d'activité les questions de défense. C'est le cas de l'IHEDN et de l'ANAJ-IHEDN.

Qu'est-ce que la Défense pour un Jeune ? Alors qu'il n'y a plus de service militaire, quels liens peut-il encore retrouver entre le monde de la Défense et le monde civil ? Aujourd'hui un jeune qui souhaite s'engager dans le milieu de la Défense peut se tourner vers les « Séminaires Jeune » de l'Institut des Hautes Études de Défense National (IHEDN). Cet institut cherche à assurer la plus large diffusion de l'esprit de Défense et à contribuer à la cohésion de la société française en rapprochant les grands acteurs du monde civil, du monde militaire et de la haute fonction publique. L'IHEDN organise tous les ans une session nationale de huit mois et des sessions régionales d'un mois dans la classe d'âge des 35-50 ans. Cependant, il a semblé utile de pouvoir toucher également un public de jeunes actifs entre 20 et 30 ans capables de constituer un relais efficace au sein de la jeunesse. En 1996, l'IHEDN a lancé des séminaires destinés à ce nouveau public.

Cette semaine mêle la réflexion intellectuelle à travers des conférences, les visites de terrains et la confrontation d'idées entre jeunes. Dans le prolongement de cette semaine, l'ANAJ (Association Nationale des Auditeurs Jeunes) est la seule à offrir aux 20-35 ans une structure de

réflexion et de rencontres sur le thème de la défense et des services d'intérêt public. Cette association de près de 800 membres propose de nombreux événements (colloque, visites, etc.) dans toute la France. Elle sait tenir au courant ses adhérents de l'actualité en matière de défense européenne, d'intelligence économique... Elle participe à la réflexion sur la défense de demain. Il serait cependant souhaitable d'augmenter très sensiblement les effectifs de jeunes (actuellement 250 par an) pouvant suivre une semaine IHEDN-Jeunes

Depuis la chute du bloc communiste, les relations inter-étatiques ont changé, les menaces ont évolué. De ce fait, le monde militaire et le monde civil s'interconnectent de plus en plus afin de faire face à une évolution rapide des enjeux. Ainsi, certaines industries sont capables de créer du matériel militaire et civil ou engagent d'anciens militaires l'IHEDN Jeunes permet de comprendre cette interconnexion et montre que Défense n'est plus uniquement synonyme de militaire ou d'armée. Ses rôles se sont élargis et s'imbriquent totalement dans les activités dites «civiles». Même si les sociétés et les valeurs ont évoluées, la jeunesse ne cesse de vouloir comprendre le monde qui l'entoure. De nombreux jeunes ont été récemment interrogés sur le sujet de la JAPD. Beaucoup aimeraient approfondir leur compréhension du lien arméenation. Afin de promouvoir cette interconnexion Défense/citoyenneté, il pourrait donc être utile de promouvoir l'action de l'IHEDN jeune lors des JAPD. En outre l'association «Civisme et Citoyenneté» conformément à son objet pourrait être mobilisée pour informer et communiquer officiellement sur la JAPD comme elle l'a déjà été par le gouvernement pour lutter contre l'abstention aux élections et aux référendums.

Conclusion

Le rôle important que jouent les armées dans la capacité à maintenir un esprit de défense en éveil au niveau national comme au niveau européen, place la JAPD, , au cœur de dispositifs complémentaires les uns par rapport aux autres.

Seul rendez-vous entre l'ensemble de la jeunesse et son armée la JAPD est devenu un outil spécifique de communication pour promouvoir le lien Armée-Nation et à ce titre représente un enjeux majeur dans le cadre de la cohésion sociale au niveau national.

Les acteurs qui concourent aujourd'hui à développer l'esprit de défense, comme ceux qui pourront s'y joindre dans un avenir proche doivent pouvoir placer cette journée au cœur de leurs préoccupations dans un souci de cohérence, et de valorisation auprès de la population. Pour cela, une volonté politique forte doit se manifester au niveau des ministères concernés, et des actions concrètes et simples doivent être mises en œuvre rapidement pour que cette journée trouve toute la résonance attendue auprès d'une jeunesse exigeante sur la qualité et la pertinence de l'information qui lui est adressée.